

DECRET N° 81-295 du 22 Septembre 1981

chargeant le Camarade Tonakpon Gratien CAPO-
CHICHI, Ministre de l'Alphabétisation et de la
Culture Populaire en l'intérim du Camarade
Simon Ifédé OGOUMA, Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération pour compter du
22 Septembre 1981.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi
Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret N° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil
Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 81-294 du 21 Septembre 1981 chargeant le Camarade Romain
VILON-GUEZO, Premier Vice-Président du Comité Permanent de l'Assemblée
Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du Président de la République
pour compter du 22 Septembre 1981,

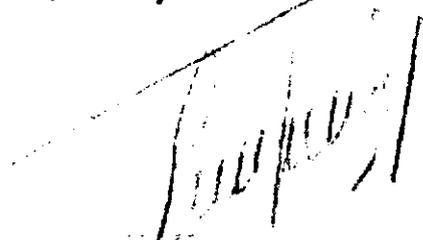
DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 22 Septembre 1981, le Camarade Tonakpon Gratien
CAPO-CHICHI, Ministre de l'Alphabétisation et de la Culture Populaire est
chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères pendant l'absence du
Camarade Simon Ifédé OGOUMA.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 22 Septembre 1981

pour le Président de la République absent,
le Premier Vice-Président du Comité Permanent
de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire
chargé de l'intérim,



Romain VILON-GUEZO

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 SPD 2 MACP-MAEC 6 autres
Ministères 20 DPE - DAJL - INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DAN 2 DCCT 1 ONEPI-
Gde Chanc. 2 UNB - ISJ - BN 6 BCP 1 JORPB 1.-